



Qui doit amener ou chercher son enfant?

Par **xelaphone**, le **24/11/2010 à 18:05**

Bonjour, je suis séparé de mon ex-femme depuis 2 ans et j'ai eu une fille avec elle, on habite tous les 2 à Toulouse donc je vais chercher ma fille un weekend sur deux chez sa mère. Mais il y a un souci c'est qu'elle vient de déménager à plus de 30 km de Toulouse, elle veut que ce soit moi qui continue à chercher ma fille, cela ne me convient pas. Comment faire pour s'entendre, y a-t-il une solution juridique?

Par **mimi493**, le **24/11/2010 à 18:19**

S'il y a un jugement, vous devez suivre le jugement. S'il n'y en a pas, vous devez faire une requête au juge, pour établir vos droits et où vous allez demander (sans garantie d'obtenir), ce que vous voulez.